



**RAPPORT DE GESTION
DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO
POUR L'EXERCICE 2005**

RAPPORT ANNUEL

Pour le conseil de fondation, l'année 2005 a été placée sous le signe des discussions de fond et de la planification de l'avenir. Bien que l'institution de prévoyance de notre branche professionnelle continue d'enregistrer une croissance tant du nombre d'assurés (4 374, soit +10,8%) que de la réserve mathématique (+13,5%), le conseil de fondation réfléchit aux moyens de conserver cette dynamique, voir de la renforcer. Si le contrat complet conclu avec Swiss Life nous a toujours permis d'afficher une grande sécurité, nous devons cependant la payer par le splitting de la rémunération de l'avoir de vieillesse introduit le 1^{er} janvier 2005 par Swiss Life (régime obligatoire: 2,5%, régime surobligatoire: 2,25%). Grâce à la bonne tenue des marchés boursiers en 2004 et en 2005, nous avons pu compenser ce splitting pour l'année de référence et le pourrons encore pour l'année 2006. Le conseil de fondation a examiné différentes solutions envisageables à l'avenir et notamment celle offerte depuis peu par Swiss Life avec Swiss Life Prime Solution. Il s'agit d'un ensemble d'assurances modulables qui donne à une fondation de notre taille davantage de souplesse et de transparence sans affecter la sécurité apportée par la solution de prévoyance. De cette manière, les prestations de services peuvent être parfaitement adaptées à nos besoins, le point décisif étant sans nul doute que le conseil de fondation peut définir la part de la réserve mathématique qui est confiée à Swiss Life à des fins de placements et celle qui reste dans le portefeuille général de Swiss Life et est par conséquent rémunérée selon le taux d'intérêt minimum garanti. En confiant une partie de la réserve mathématique à des gestionnaires de fortune indépendants et hautement qualifiés, le conseil de fondation est en mesure d'obtenir une rémunération supérieure à celle garantie par Swiss Life, ceci au profit des destinataires. Des entretiens approfondis avec les représentants de Swiss Life et les résultats d'une étude de faisabilité et de vulnérabilité ont montré qu'il était parfaitement envisageable pour la fondation de prévoyance de la SSO de s'engager dans cette voie, sans remettre en cause le principe de sécurité. Il va cependant de soi qu'en adoptant cette solution, le conseil de fondation assume une grande responsabilité. Tous les membres du conseil de fondation s'y sont préparés en suivant, au cours de l'exercice précédent, la formation prévue par la loi et proposée par Swiss Life et continueront par ailleurs d'approfondir leurs connaissances. Nous ferons notre choix au cours de l'année 2006, en mettant l'accent sur l'information et le conseil apportés à nos assurés.

Cette année, nous avons introduit une nouveauté sous la forme d'un plan pour seniors permettant aux assurés de poursuivre leur prévoyance professionnelle de façon active, au-delà de l'âge ordinaire de la retraite et ce, jusqu'à leurs 70 ans.

Comme les années précédentes, l'évolution des affaires a été favorable. Le volume de primes a connu une hausse de 5,7% et le capital servant à couvrir les prestations de vieillesse futures dépasse les 550 millions de francs (+13,5% par rapport à l'année précédente). L'effectif des assurés s'est également étoffé pendant la période de référence et comptait à la fin 2006 4 374 personnes (contre 3 947 l'année précédente), dont 3 404 salariés (contre 3 013 l'année

précédente). A la fin de l'année de référence, 141 assurés (contre 125 l'année précédente) bénéficiaient d'une rente, qui s'avérait être une rente de vieillesse pour 87 d'entre eux (même chiffre l'année dernière). La part d'excédent d'un montant de 6 702 611 francs suisses que Swiss Life a pu verser à la fondation a été sensiblement la même que celle de l'année précédente qui s'élevait à 6 071 969 francs.

Les comptes annuels présentés ci-après ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de Fiduria AG, Berne, notre organe de contrôle.

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF	31.12.2005	31.12.2004
Placements	632 876 096,55	554 183 482,08
Liquidités	6 139 952,50	2 247 610,33
Créances	5 015 662,05	4 816 122,75
Réserve mathématique auprès de Swiss Life	610 951 357,00	538 678 056,00
Placements financiers	10 769 125,00	8 441 693,00
Compte de régularisation actif	6 925 115,25	6 278 034,45
TOTAL DE L'ACTIF	639 801 211,80	560 461 516,53
PASSIF		
Dettes	4 078 855,95	3 586 169,84
Comptes courants de primes des cabinets affiliés	4 004 024,75	3 495 112,20
Dettes diverses	74 831,20	91 057,64
Compte de régularisation passif	5 492 586,60	6 288 476,90
Réserve de contributions de l'employeur	742 338,35	997 024,50
Capital de prévoyance et provisions techniques	612 452 219,70	540 187 798,15
Provisions techniques	610 951 357,00	538 678 056,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	1 300 000,00	1 300 000,00
Mesures spéciales	200 862,70	209 742,15
Réserves de fluctuation de valeurs	12 538 325,00	8 771 885,00
Capital de la fondation	4 496 886,20	630 162,14
Capital de dotation	1 000,00	1 000,00
Report de l'exercice précédent	629 162,14	584 820,85
Dissolution de la réserve de compensation des frais d'administration	3 350 000,00	0,00
Excédent de produits	516 724,06	44 341,29
TOTAL DU PASSIF	639 801 211,80	560 461 516,53

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2005	31.12.2004
Apports provenant de cotisations et autres produits	114 006 093,00	102 878 933,70
Cotisations des assurés LPP	52 560 937,00	51 714 222,00
Subsides du fonds de garantie	177 086,00	110 278,70
VU/PLP des assurés LPP	61 268 080,00	51 054 433,00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-52 579 386,00	-57 190 017,00
Rentes de vieillesse et de survivants	-1 471 334,00	-1 291 654,00
Rentes d'invalidité	-533 917,00	-387 519,00
Autres prestations	-587 205,00	-381 813,00
Capitaux en cas de vie	-11 571 963,00	-7 496 821,00
Capitaux en cas de décès	-438 504,00	-824 329,00
PLP en cas de sortie/EPL/divorce	-37 976 463,00	-46 807 681,00
Constitution/dissolution de provisions techniques	0,00	-300 000,00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	0,00	-300 000,00
Cotisations au fonds de garantie/renchérissement	0,00	0,00
Produits de prestations d'assurance	59 261 847,00	63 268 027,00
Décompte de Swiss Life pour prestations	52 582 412,00	57 190 017,00
Part d'excédent de Swiss Life	6 679 435,00	6 071 969,00
Excédent de Swiss Life résultant de dissolutions	0,00	6 041,00
Charges d'assurance	-116 937 528,40	-104 995 275,00
Prime LPP de Swiss Life	-52 560 937,00	-51 714 222,00
Intégration VU/PLP LPP de Swiss Life	-61 268 070,00	-51 054 433,00
Cotisations de Swiss Life au fonds de garantie	-231 198,40	-278 945,80
Cotisations de Swiss Life pour la compensation du renchérissement	-28 801,00	-2 476 674,20
Répartition des excédents	-2 848 522,00	-1 700 000,00
Résultat net de l'activité d'assurance	3 751 025,60	3 661 668,70
Résultat des placements	1 058 441,21	191 971,74
Résultat en intérêts	25 573,65	-12 791,75
Résultat des titres	1 032 867,56	204 763,49
Résultat de la gestion	-526 302,75	-345 042,15
Dédommagement de frais par Swiss Life	580 650,00	1 244 300,00
Autres produits	5 872,85	8 949,85
Autres charges	0,00	-350 000,00
Frais d'administration	-610 096,95	-559 664,35
Frais de marketing et de publicité	-502 728,65	-688 627,65
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	4 283 164,06	3 508 598,29
Constitution de la réserve de fluctuation	-3 766 440,00	-3 464 257,00
Excédent des produits	516 724,06	44 341,29

EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

Les capitaux de prévoyance, qui s'élèvent à 612,453 millions de francs, sont couverts à hauteur de 610,951 millions de francs par Swiss Life (y c. Separate Account évalué aux valeurs du marché, soit 45,042 millions de francs) et à hauteur de 1,502 millions de francs par les autres actifs. Les investissements financiers sont évalués aux valeurs du marché.

La réserve de fluctuation de valeurs relative aux investissements financiers correspond à la valeur cible de 20% fixée par le conseil de fondation (2 153 825 francs). Pour le Separate Account (valeur du marché), cette valeur est même de 23% (10 384 500 francs). Du fait de l'éventuel passage du contrat complet à une solution semi-autonome (Prime Solution) au 1^{er} janvier 2008, le conseil de fondation a décidé de dépasser la valeur cible qui avait été fixée à 20%. Le Separate Account correspond à des capitaux de prévoyance confiés à Swiss Life, mais pour lesquels la fondation assume le risque de placement.

Etant donné que d'après les nouvelles règles de présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 26), seules les provisions techniques et les réserves de fluctuation de valeurs sont admises, les réserves pour compensation des frais d'administration ont été dissoutes.

La part d'excédent de Swiss Life est basée à raison de 24% sur le bénéfice lié aux risques et à raison de 76% sur le bénéfice lié aux intérêts.

Eu égard au résultat en matière d'excédents, le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse, fin 2006, à un taux supérieur de 0,4% au taux d'intérêt minimal LPP (lequel est de 2,5%) et au taux contractuel de Swiss Life (lequel est de 2,25%). Le taux d'intérêt LPP s'applique au régime obligatoire; le taux contractuel de Swiss Life au régime surobligatoire. La rémunération supplémentaire bénéficiera aux personnes assurées qui seront encore affiliées à la fondation au 1^{er} janvier 2007.

La performance nette des investissements financiers s'élève à 10,62% et celle du Separate Account (valeur vénale) à 10,36%. La rémunération nette des capitaux rémunérés par Swiss Life s'élève à 3,32%. A titre de comparaison: l'indice Pictet LPP 93 est monté à +9,63% pour la même période.

Les frais d'administration purs par personne assurée s'élèvent à 470 francs; sur cette somme, 139 francs sont imputables à la fondation et 331 francs à Swiss Life. Par rapport à l'année précédente, il a donc une nouvelle fois été possible de réduire ces frais.

Placements et principes d'évaluation

a) Réserve mathématique auprès de Swiss Life

Comme Swiss Life gère les comptes de vieillesse des assurés, elle est donc responsable des placements et de la sécurité des avoirs de vieillesse.

Les provisions techniques (réserve mathématique) auprès de Swiss Life se décomposent comme suit:

	1.1.2005	31.12.2005
Provisions techniques pour prestations futures	504 185 851	572 237 298
Provisions techniques pour rentes en cours	17 867 253	21 923 500
Réserves pour prestations d'invalidité en cours	4 797 741	6 011 183
Provisions pour cas d'invalidité	100 080	351 279
Provisions pour délais d'attente en cas d'invalidité	9 608 452	9 608 452
Réserves pour cas d'assurance en suspens	2 118 679	819 645
Total	538 678 056	610 951 357

Les provisions techniques ont augmenté de **72 273 301** francs pendant l'année de référence.

b) Autre fortune de la fondation

Les fonds libres de la fondation ainsi que ceux liés par les provisions susmentionnées servent de garantie aux dettes contractées. Par ailleurs, les assurés reçoivent, dans la mesure du possible, une participation sur ces fonds, sous la forme de parts d'excédent.

La gestion de cette fortune est assurée par Albin Kistler Parner AG, Zurich.

A l'heure actuelle, elle se présente comme suit:

	31.12.2005	31.12.2004
Obligations suisses en CHF	5 211 025,00	3 088 950,00
Obligations étrangères en CHF	928 400,00	107 250,00
Obligations en monnaies étrangères	693 285,00	150 143,00
Actions Suisse	2 912 473,00	1 684 950,00
Actions Etranger	1 023 942,00	458 280,00
Fonds de placement	0,00	2 952 154,00
Total au prix du marché	10 769 123,00	8 441 693,00
Réserve de fluctuation de valeurs	2 153 825,00	1 688 393,00
Valeur comptable nette	8 615 298,00	6 753 300,00

L'année de référence s'est soldée par une plus-value comptabilisée sur les cours de 901 647,59 francs. Après déduction des taxes, le produit financier s'établit à 131 219,97 francs.

ORGANES – TIERS MANDATESConseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, président
représentant des salariés

Bernard Aebi

représentant de l'employeur

Tanja Bollig-Bonvin

représentante des salariés

Renato Broggin

représentant de l'employeur

Hans-Rudolf Stahel

représentant de l'employeur

Heidi Wild (jusqu'au 30 juin 2005)

représentante des salariés

Laura Campagna (à partir du 1^{er} décembre 2005)

représentante des salariés

Secrétariat:

Paul Hostettler, avocat, gérant

Alain Duc, Hanspeter Graf, Sonja Winkler

Comptabilité externe:

EY Accounting Services AG, 3001 Berne

Organe de contrôle

Fiduria, 3007 Berne

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life, 8022 Zurich

Conseillers en placement

Albin Kistler & Partner AG, 8001 Zurich

Swiss Life Asset Management, 8001 Zurich

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich

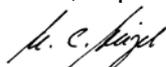
Zurich (n° de registre ZH 1036)

PERSPECTIVES

L'année 2005 a été sans nul doute l'année des nouveaux règlements et des nouveaux plans d'assurance. Les règlements Plans du cabinet dentaire et Plan Optima sont entrés en vigueur et deux nouveaux plans d'assurance tirent parti de la marge de manœuvre offerte par le Conseil fédéral qui a adopté l'ordonnance relative au 3^e paquet de la 1^{re} révision LPP. A compter du 1^{er} janvier 2006, ces deux nouveaux plans permettront de générer une épargne maximale en cas de prestations de risques minimales ou augmentées.

Au cours de l'année 2006, le conseil de fondation continuera à se pencher sur la solution Swiss Life Prime Solution, afin qu'à la fin de l'exercice, les premiers jalons de la nouvelle stratégie de la fondation de prévoyance de la SSO puissent être posés.

Berne, septembre 2006



Hans-Caspar Hirzel
Président



Paul Hostettler, avocat
Gérant